



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

2017.1097
REÇU LE 03 OCT. 2017

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service aménagement durable des territoires

Unité urbanisme

Saint-Lô, le 21 SEP. 2017

Dossier suivi par : Pascal Henry
Appel direct : 02 33 06 39 80

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, par courrier reçu le 20 juillet 2017, l'octroi d'une dérogation au principe d'unicité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) tel qu'il a été rendu possible par la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 pour les très grands EPCI (plus de 100 communes).

Votre proposition vise à adjoindre 3 nouveaux PLUi aux 4 PLUi prescrits en 2015 afin de couvrir à terme l'ensemble de votre territoire par des documents d'urbanisme rénovés. Elle articule l'ensemble (les 7 PLUi et la révision du SCoT) dans un calendrier non contraignant qui court jusqu'en 2021 et dans lequel sont également inscrites d'autres obligations telles que la mise en place d'un programme local de l'habitat (PLH) à l'échelle de l'intégralité de son territoire ou l'achèvement du plan de déplacement urbain (PDU) initié en 2015 par l'ex communauté urbaine de Cherbourg. Vous avez également à satisfaire à une nouvelle obligation en termes d'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET).

Au titre de l'article L154-2, j'accorde cette dérogation au principe d'unicité du PLUi.

Je crois néanmoins utile d'attirer votre attention sur l'opportunité qu'il peut y avoir à réinterroger, dans le cadre de ce découpage, les concurrences territoriales qui existent en matière de logement, de déplacement ou d'aménagement commercial entre Cherbourg en Cotentin et ses territoires périphériques. Les diagnostics en matière d'habitat et de déplacement attendus dans le cadre du PLH et du PDU vous permettront de disposer des éléments complémentaires à cette fin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Louis Valentin
Président de la communauté
d'agglomération du Cotentin
8 rue des Vindits
50130 Cherbourg-en-Cotentin

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Fabrice ROSAY

Copie à : délégation territoriale Nord de la DDTM